

RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS DU CHAPEAU 2009 – 8^{ème} édition

Afin de participer à la préservation active et à la valorisation des savoir-faire liés au chapeau, d'encourager au développement de la création actuelle et de contribuer à la promotion du chapeau en tant qu'accessoire privilégié de l'habillement, un concours est organisé par l'Atelier-Musée du chapeau à Chazelles-sur-Lyon (Monts du Lyonnais).
Il est ouvert aux créateurs français et étrangers.

RÈGLEMENT

ART. 1 – RÈGLEMENT

La participation au concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions énumérées ci-après et le renvoi d'un bulletin signé accompagnant le chapeau présenté au concours. Elle est personnelle et seul le nom de la personne physique créatrice du chapeau figurera sur les cartels de présentation et sur le catalogue de l'exposition.

ART. 2 – CONCURRENTS ADMIS

- Créateurs, modistes, ayant créé personnellement le chapeau présenté. Sans limite d'âge.

ART. 3 – THÈME

- Le thème retenu est : **« Géométrie variable ».**

Entendu au sens large, **ce thème valorise toute création pouvant se moduler dans sa forme ou dans sa fonction.**

ART. 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION DU CHAPEAU

- L'entrée de tête doit être de 57 cm (essayage membres du jury).
- En référence à l'histoire de Chazelles-sur-Lyon, le feutre, activité séculaire, devra avoir une place dans la création.
- Chaque créateur devra veiller à ce que son chapeau soit portable (coiffant, harmonie des proportions, confort ...) dans le sens "accessoire porté" et non traité comme un objet d'art. Il devra ainsi avoir sans cesse en tête cette question : qu'aimerais-je porter ou voir porté ?
- Le chapeau ne devra comporter aucune griffe l'individualisant. Les organisateurs se réservent la possibilité de retirer tout signe permettant une reconnaissance par le jury de l'auteur de l'œuvre.

ART. 5 – PRIX

- Dix prix thématiques seront décernés par le jury.

ART. 6 – JURY

- Le jury comprendra différentes personnalités du monde de la Mode et du Chapeau.
- Il jugera les pièces de façon anonyme sans avoir connaissance des noms des créateurs.
- Ses décisions seront sans appel et ne feront l'objet d'aucun commentaire.
- Les concurrents primés seront avisés personnellement, dans les jours suivants la décision du jury. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

ART. 7 – ENVOI OU DÉPÔT DU CHAPEAU

Le chapeau devra être envoyé ou déposé **entre le 1^{er} février et le 6 mars 2009**

à : **RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS DU CHAPEAU 2009 – ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU**
16 route de Saint-Galmier – 42140 Chazelles-sur-Lyon,

accompagné du présent document (rempli intégralement et signé) et du montant de la participation prévue art. 8.

- Aucun envoi en port dû ne sera accepté.

• **Les envois à partir de pays étrangers devront porter la mention « échantillon non destiné au commerce » et ne devront pas comporter de valeur d'assurance.** Les créateurs sont alors appelés à s'informer précisément de la législation douanière particulière les concernant. Les organisateurs ne prendront en charge aucun frais de dédouanement.

ART. 8 – DROIT D'INSCRIPTION

- Afin de participer aux frais du concours, il est demandé un droit d'inscription de :
 - 10 euros pour les concurrents de France métropolitaine
 - 20 euros pour les concurrents d'Europe (sauf Norvège) et d'Outre-Mer
 - 28 euros pour les concurrents de la Norvège, du Canada, des Etats-Unis, du Proche et Moyen Orient, des Pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Les candidatures non accompagnées de cette participation ne seront pas retenues, même en cas de dépôt du chapeau sur place par le candidat lui-même.

ART. 9 – TRANSPORT ET EXPOSITION DES CHAPEAUX

- L'Atelier-Musée du Chapeau dégage toute responsabilité en cas de dommages au chapeau liés au mauvais emballage ou à la manutention du colis lors de son transport. Il est vivement conseillé aux candidats de veiller particulièrement au bon emballage de leur pièce et, le cas échéant, de contracter toute assurance dommages nécessaire pour le transport. Pour les chapeaux déposés à l'Atelier-Musée du Chapeau, il est demandé au créateur de prévoir un emballage.
- Les chapeaux non retenus lors de la présélection seront retournés aux auteurs en avril 2009.
- Les chapeaux sélectionnés, une centaine environ, seront exposés du 31 mai au 04 octobre 2009 dans les salles d'expositions temporaires du Musée. Le candidat accepte une présentation éventuelle dans un autre lieu à la fin de l'exposition à Chazelles.
- L'Atelier-Musée du Chapeau contracte une assurance dommage et vol couvrant toute la période d'exposition des chapeaux.
- Le Prix de la créativité, celui du savoir-faire et les prix de la technicité seront conservés et entreront dans les collections du Musée organisateur. Les autres seront retournés durant le dernier trimestre 2009.
- Les candidats qui le souhaitent peuvent accompagner l'envoi de leur chapeau d'un descriptif synthétique et/ou d'un visuel explicitant la façon de placer leur chapeau sur la tête. Ces éventuels documents ne devront porter aucune mention de l'identité du créateur, ni de photo où il figurerait afin de ne pas influencer le jury.

ART. 10 – CATALOGUE – PRESSE – DEFILE

- Certains chapeaux feront l'objet de prises de vues pour la réalisation d'un catalogue et pour la promotion de l'exposition et de l'Atelier-Musée sur divers supports papier ou numérique. Le candidat accepte par avance toute publication libre de droits concernant son œuvre.
- Certains chapeaux pourront faire l'objet d'un défilé organisé à l'occasion de la cérémonie de remise des prix et de l'ouverture au public de l'exposition. Le candidat sera tenu informé.

PRIX ET RÉCOMPENSES

La remise officielle des prix aura lieu le 30 mai 2009, et suivra un défilé de pièces sélectionnées. A cette occasion les créateurs auront la possibilité de visiter l'exposition temporaire ainsi que l'exposition permanente du musée.

Tous les candidats recevront une invitation personnelle pour cette cérémonie et seront conviés à un cocktail et au dîner-rencontre en soirée.

<p align="center">PRIX DU SAVOIR-FAIRE</p> <p>→ 1.500 euros → l'édition à 300 exemplaires d'une carte postale couleur présentant le chapeau avec, au dos, texte du lauréat → un lot de cônes de feutre de poil</p>	<p align="center">PRIX DE LA CREATIVITE</p> <p>→ 1.500 euros → l'édition à 300 exemplaires d'une carte postale couleur présentant le chapeau avec, au dos, texte du lauréat → un lot de cônes de feutre de poil</p>
<p align="center">PRIX DE LA TECHNICITE</p> <p>→ 500 euros → une marotte – Siegel & Stockman – → un lot de matières premières</p>	<p align="center">PRIX COUP DE CŒUR</p> <p>→ 500 euros → une marotte – Siegel & Stockman – → un an d'abonnement au magazine <i>Métiers d'Art</i></p>
<p align="center">2 PRIX DE L'ORIGINALITE Pour chacun des prix</p> <p>→ 150 € → une forme à chapeau ou une tête bois provenant soit de La Forme Lorenzo RE soit de Tino RE → un lot de matières premières – Artnuptia –</p>	<p align="center">PRIX DE LA MEILLEURE INTERPRETATION DU THEME</p> <p>→ un lot de matières premières – Ultramod – → un lot de cônes de feutre de poil → un an d'abonnement à <i>Hat Magazine</i></p>
<p align="center">3 PRIX DU JURY Pour chacun des prix</p> <p>→ un lot de matières premières – Atelier-Musée du Chapeau – → une paire de ciseaux – Hamon –</p>	<p align="center">La mise à disposition d'un stand au salon « Accessoire Avenue » de septembre 2009 sera décernée à l'un des dix prix.</p>
<p align="center">PRIX DU PUBLIC</p> <p>→ un trophée original signé par l'artiste chazellois Albert NEEL (prix de Rome) sera attribué à l'issue de l'exposition pour la création emportant le plus de suffrages des visiteurs.</p>	

Ce projet est cofinancé par :

la DRAC Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes,
le Conseil Général de la Loire, la Ville de Chazelles/Lyon,
la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais,

avec le soutien des partenaires privés suivants :

- ARTNUPTIA	- HAMON	- MODE HABILLEMENT RHÔNE-ALPES	FABRICANTS & GROSSISTES CHAPELIERS
- ACCESSOIRE AVENUE	- HAT MAGAZINE	- SEMA	- THONNERIEUX ASSURANCES
- BMB BOUARD EDITIONS	- I M L IMPRIMERIE	- SIEGEL & STOCKMAN	- TINO RÉ FORMIER
- CHAMBRE DES METIERS	- JULIEN FAURE RUBANS	- SYNDICAT NATIONAL DES	- ULTRAMOD
- CHATEAU BLANCHARD	- LA FORME LORENZO RE Formier		

LE CLUB DES ENTREPRISES MECENES DE L'ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU :

- LA SOCIETE GENERALE - SOTEXPRO Crocfeu - SAS BROSSE - INTERMARCHE Chazelles/Lyon - CHAMBRE DE COMMERCE ST-ETIENNE